

Jeu concours “Gagner une Bacchus”

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Article 1 : Organisation du jeu concours

La société Made in Baden, dont le siège social est situé au 7 rue du commandant Charcot 56870 Baden, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé “Gagner une Bacchus” du 28/03/23 au 28/04/23 inclus.

Article 2 : Participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, ayant atteint l'âge de la majorité légale à la date de participation au jeu concours.

Pour participer au jeu concours, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne disponible sur <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/3c276177> et de répondre au sondage en ligne pour Love X Gear.

Une fois ces étapes terminées, l'utilisateur sera automatiquement inscrit au tirage au sort.

Article 3 : Prix

Le jeu concours permettra de gagner au choix soit une Bacchus G Player, G Studio, Surf Seeker, T Master, ou une basse Woodline 417.

Le gagnant pourra choisir la couleur à partir d'une sélection proposée. Les modèles customs ne sont pas concernés par le concours, cependant, si vous le souhaitez, vous pourrez moyennant un sus, demander un modèle custom.

Il est important de noter que la fabrication de la guitare prendra plusieurs mois, avec des délais allant de 3 à 8 mois.

Article 4 : Désignation du gagnant

Le tirage au sort sera effectué par un huissier de justice sur le site social-sb.com.

Le gagnant sera désigné parmi l'ensemble des participants ayant rempli toutes les conditions de participation au jeu concours.

Le gagnant sera prévenu par e-mail ou par téléphone dans les 10 jours suivant le tirage au sort. Il devra confirmer son adresse postale pour la livraison du lot.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de la notification, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et un nouveau tirage au sort sera organisé pour désigner un nouveau gagnant.

Article 5 : Remise des lots

Une fois l'instrument de musique fabriqué, le lot sera envoyé par voie postale à l'adresse communiquée par le gagnant.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration du lot lors de l'envoi postal.

Article 6 : Utilisation des données personnelles

Les informations recueillies lors de la participation au jeu concours seront utilisées uniquement pour la gestion du jeu concours et la livraison des lots.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles en écrivant à l'adresse suivante : Made in Baden SAS, 7 rue du commandant Charcot 56870 Baden.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout participant ne respectant pas les conditions du présent règlement sera exclu du jeu concours.

Article 8 : Modification du règlement

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, notamment en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent. Les participants seront informés de ces modifications par tout moyen utile.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de difficulté liée à l'application ou l'interprétation du présent règlement, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours à compter de la survenance du litige, tout différend relatif au présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Baden le 27/03/2023

Stéphane Demay

